

<https://enseignants.se-unsa.org/Mobilite-droit-ou-bonne-etoile-le-bilan-du-SE-Unsa>



Mobilité : droit ou bonne étoile...le bilan du SE-Unsa !

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 16 juin 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

2021 ne sera pas à graver comme l'année de l'amélioration des conditions de mobilité des personnels. Notre ministère s'équipe certes de nouvelles interfaces dématérialisées pour fluidifier les démarches et les agents administratifs sont nombreux à tenter d'accompagner au mieux les (r)évolutions dictées par le ministre, la gestion des opérations de mobilité en matière de ressources humaines (RH) tend aujourd'hui plutôt vers un isolement des personnels et une baisse du taux de mobilité.

Le SE-Unsa, avec sa fédération UNSA Éducation, a dénoncé ces constats et exigé des pistes de solutions très rapides à l'occasion du bilan de la mobilité 2020.

Pour le SE-Unsa, ce bilan d'une campagne de mobilité terminée depuis quasiment un an doit avant tout servir à souligner les leçons non tirées pour la campagne 2021 et préparer dès aujourd'hui les leviers d'amélioration de la mobilité 2022 !

Des règles de mobilité sclérosantes

Les taux de satisfaction des participants aux opérations de mouvement inter et intra diminuent un peu plus chaque année. Certains corps/disciplines (professeurs des écoles, professeurs de lycée professionnels, ...) ou certains territoires (région parisienne, ruralité, ...) sont plus impactés que d'autres.

Pour le SE-Unsa, il y a urgence à rechercher dès aujourd'hui des leviers pour améliorer la mobilité pour certains territoires et/ou certains corps/disciplines. En effet, pour beaucoup, le droit de changer de lieu d'exercice est totalement sclérosé, y compris pour des collègues en situation médicale ou sociale très lourde.

Dans le 1er degré, les éléments de barème actuels doivent être questionnés.

Dans le 2nd degré, les calibrages de chaque territoire (nombre d'entrées et sorties) doivent cesser d'être lourdement impactés par la contractualisation.

Concernant le détachement, l'augmentation promise des contingents n'a compensé en rien la suppression de l'accès à certains corps par liste d'aptitude.

Le SE-Unsa a demandé que soient mises à disposition des données par territoires et par corps/disciplines.

Aujourd'hui les chiffres globalisés ne permettent nullement de témoigner de la disparité aussi importante que réelle entre personnels quant à ce droit à la mobilité.

Ce levier de la mobilité engagé dans le cadre de l'agenda social post-Grenelle et prévu en discussion sur les mois de juin-juillet ne doit plus rester au stade de l'ambition !

Une réalité aux antipodes du discours ministériel

Dès l'automne dernier et la préparation de la mobilité 2021, le SE-Unsa avait émis d'importantes mises en garde au regard des constats de la mobilité 2020 et proposé des améliorations concrètes. Si le ministre se plait à répéter incessamment qu'il installe une *RH* plus humaine, plus lisible et plus réactive, le SE-Unsa constate avec regret que la réalité en est tout autre !

Les données communiquées aux collègues pour comprendre un résultat de mouvement et qui devaient voir une avancée cette année par des informations relatives aux deux premiers voeux ont surtout constitué un recul avec une absence totale de données pour nombreux collègues.

Malgré nos multiples alertes sur la disparition quasi-totale d'un cadre inscrit nationalement du mouvement intra 1er degré, les collègues professeurs des écoles ont, cette année et de façon encore plus dégradée que par le passé, subi une gestion irrespectueuse de leur droit à la mobilité comme à la stabilité : incohérences entre textes académiques et annexes départementales, éléments de barème et critères de départage absents des textes,

Mobilité : droit ou bonne étoile...le bilan du SE-Unsa !

modification non communiquée du mode de calcul de l'ancienneté engendrant des barèmes nettement inférieurs d'une année sur l'autre, profilage non discuté non annoncé et encore moins expliqué de nombreux postes à la veille de l'ouverture de la saisie des vœux et parfois après, ...

Quant aux modalités de recours, au-delà des dysfonctionnements conséquents notés cette année suite aux réponses faites à l'inter aux personnels du 2nd degré (réponses avant les dispositifs d'assistance, réponses inversant des avis d'une semaine à une autre, ...), la mise en difficulté collective générée par la mise en place plus que tardive de l'application *Colibris* pour le mouvement intra dans le 2nd degré a terminé de décourager...

Tous ces points nécessitent d'être impérativement revus et améliorés dès la mobilité 2022. Des évolutions ont certes vu le jour, notamment concernant une meilleure fluidité dans les demandes de rectification de barème ou via l'application *Valère* pour n'oublier aucune demande de recours à l'inter, mais ces quelques améliorations se trouvent écrasées, effacées par les trop nombreux obstacles à la mobilité.